



Le Canton juge en faire suffisamment pour la formation continue

Grand Conseil

Le **Gouvernement** rejette la motion d'un **député** biennois, qui proposait des bons destinés aux personnes peu qualifiées ou en réinsertion professionnelle

Le **Conseil** exécutif **bernois** ne veut pas introduire de bons de formation continue (photo ldd). Dans une motion déposée en

juin, le **député** socialiste biennois Karim Saïd demandait un système ciblé pour les personnes peu qualifiées, celles dont les emplois sont menacés par la numérisation ou encore les personnes en réinsertion professionnelle. Il évoquait notamment les modèles en vigueur dans les **cantons** de Lucerne et Genève, où des bons ou des chèques facilitent l'accès aux cours en couvrant une partie des frais et en soutenant l'acquisition de compétences de base.

Dans sa réponse, le **Conseil** exécutif juge cette préoccupa-

tion «légitime», mais considère que le **canton de Berne** dispose déjà d'un dispositif plus complet. Depuis 2006, la promotion de l'offre permet de subventionner jusqu'à 80% des coûts de formation, avec des cours destinés aux mêmes groupes cibles: adultes peu qualifiés, personnes sans diplôme du secondaire II, personnes en réinsertion ou touchées par les mutations structurelles. Les participantes et participants doivent en financer au moins 20%, mais les offres restent large-



ment accessibles, souligne le **Gouvernement**.

Autre différence mise en avant: ces formations ne sont pas limitées dans le temps, contrairement aux bons de formation proposés dans d'autres **cantons**. Le **Conseil** exécutif rappelle enfin qu'un système de bons avait déjà été étudié puis écarté en 2011, notamment pour des raisons de planification budgétaire et de surcharge administrative. Il recommande donc au **Grand Conseil** de rejeter la motion de Karim Saïd. ldd